

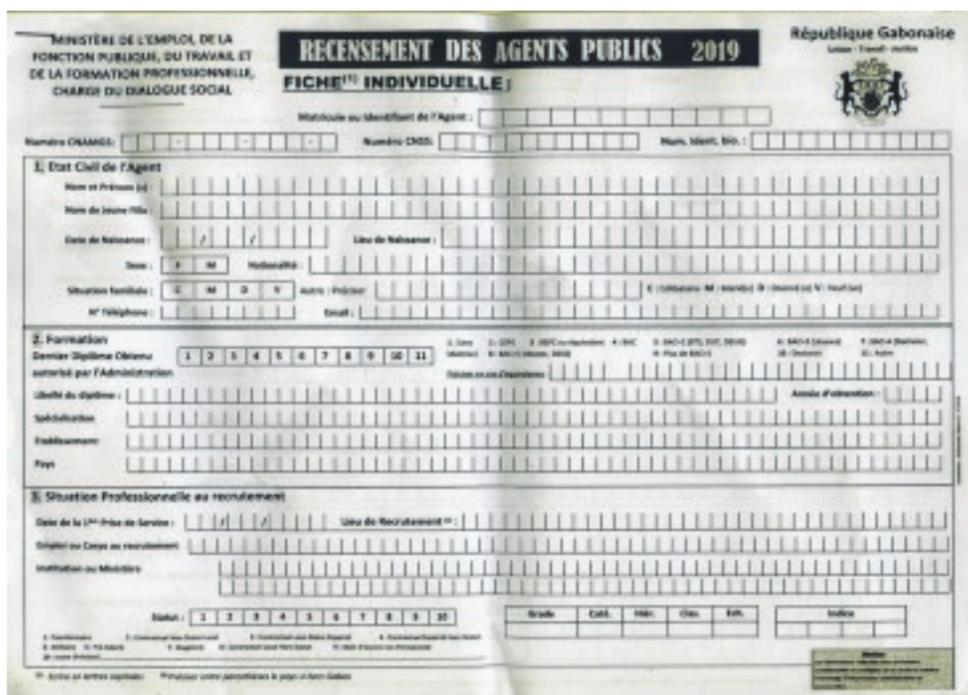
6 Société et Culture

**Recensement biométrique des agents de la Fonction publique
À l'heure de la distribution des fiches d'identification**

Rudy HOMBENET
ANVINGUI
Libreville/Gabon

ANNONCÉE il y a quelques semaines, l'opération de recensement biométrique des agents publics de l'État a commencé il y a une semaine sur l'étendue du territoire national. Organisée par le ministère de la Fonction publique, cette nouvelle opération a pour but, selon ses initiateurs, de "disposer des outils et des fichiers fiables qui devraient permettre d'élaborer de vraies politiques publiques en matière de gestion des agents publics".

Dans les administrations publiques, l'heure est à la distribution des fiches individuelles. Il s'agit d'un document qui renseigne sur l'état civil de l'agent, sa formation, sa situation professionnelle, l'identification de son service, l'appréciation de l'agent et celle de son supérieur hiérarchique direct. Le ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement a, comme les autres administrations, entamé la réception des dites fiches. "Dès le mercredi matin, nous avons convoqué les points fo-



La fiche d'identification des agents de l'État qui devra être remplie, puis adressée aux services indiqués.

caux que nous avons désignés dans les différents services. On leur a donné les codes qu'ils ont remis aux responsables de services, puis a suivi la distribution des fiches. Les codes sont des identifiants élaborés pour chaque agent de la fonction publique. Cet identifiant permettra d'aller sur le site de la Fonction publique qui a été mis en place. À partir de son code, il peut aller sur le site et connaître sa situation administrative. Cette situation administrative lui permet de nous renseigner sur les

questions posées, notamment le grade, l'indice, la catégorie et autres", explique Carine Itsiembou Kassa, directrice centrale des ressources humaines (DCRH) dudit ministère. Cet inventaire des agents publics décidé lors du Conseil des ministres du 29 mars 2019 concerne, d'après les informations fournies par la direction générale de la Fonction publique, les "agents régulièrement payés". Plus précisément, il s'adresse aux agents publics émarquant au budget de l'État

et payés par la Solde, tous secteurs et toutes catégories confondus : fonctionnaires, contractuels, institutionnels et main-d'œuvre non permanente (MONP). Pour de meilleurs résultats, il va s'appuyer sur les données biométriques individuelles (photos et empreintes digitales), afin d'éviter la manipulation humaine et d'assurer ainsi la fiabilité du résultat. De plus, le recensement biométrique, comme l'avait indiqué un responsable de l'administration en charge de



Carine Itsiembou Kassa, DCRH au ministère des Eaux et Forêts expliquant le fonctionnement de cette opération dans son département.

ladite opération, permettra d'attribuer à un agent public un identifiant unique pour prévenir la fraude. Quant au modus operandi et au déroulement dudit recensement, trois étapes essentielles sont à retenir : le renseignement du formulaire avec l'appui des Directions centrales des ressources humaines (DCRH), le prélèvement des données biométriques, les traitements et analyse des informations collectées. Le recensement biométrique et la distribution de la fiche unique

d'identification s'effectueront simultanément sous la supervision des DCRH. Dans le circuit, il est prévu que "l'agent public récupère sa fiche et son code auprès de son chef de service ou de son point focal, il la remplit, puis va sur le site pour avoir toutes les informations sur sa situation administrative actuelle. Après remplissage, il la remet à son chef pour signature. Celui-là le remet à la DCRH pour signature, qui fait suivre au secrétaire général", précise Mme Itsiembou Kassa.

**Autour du recensement biométrique
Plusieurs questions fusent...**

D.O
Libreville/Gabon

Contrairement aux années précédentes, l'actuelle rentrée administrative coïncide avec le recensement biométrique des agents du secteur public. Si les fonctionnaires s'attellent à remplir la fameuse fiche de renseignements, plusieurs interrogations taraudent, néanmoins,

l'esprit de ces derniers.

AU ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, certains agents s'inquiètent de certains dysfonctionnements pouvant impacter la rémunération. " Ici au ministère, il y a plusieurs cas comme moi qui, après le recrutement, ont bénéficié d'un grade grâce aux formations suivies. Est-ce que grâce à toutes les informations qu'ils nous



Ruth Lipot, un agent de l'Etat en possession de sa fiche d'identification.

demandent de mettre, notamment le grade, l'indice et autres, le ministère pourra effectuer notre reclassement (...)? ", s'interroge un fonctionnaire rencontré sur place. Quand elles ne tournent pas autour du reclassement, les inquiétudes sont portées vers les réorientations. Ainsi, de nombreux fonctionnaires attendent d'être redéployés. D'autres, par contre, s'interrogent sur la pertinence dudit re-

censement. C'est le cas de Blandine E : " À vrai dire, je ne vois pas l'utilité de ce recensement. Si ce n'est que pour démanteler les fonctionnaires fantômes, tous autant que nous sommes, nous savons qui est régulièrement là et qui ne l'est pas. Et malgré les précédentes opérations de recensement, beaucoup de fonctionnaires continuent de percevoir leurs salaires sans être à leurs postes. À quoi bon alors? "

Petit angle

Nettoyer les écuries d'Augias ?

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

DEPUIS quelques jours, les fonctionnaires et autres agents de la main-d'œuvre non permanente

s'attellent à réunir la paperasse inhérente à leurs situations administratives à l'occasion du recensement, le énième du genre, qui a débuté. Une initiative louable, mais qui mérite, au préalable, de répondre à

certaines interrogations. À quand les conclusions des précédents recensements? Quelle sentence a été réservée aux fonctionnaires indécents? Il va sans dire que les réponses à ces interrogations donneront plus de

crédit à l'actuelle opération. Afin d'éviter de tomber dans les mêmes travers et, surtout, de ne pas en faire une pâle copie d'autres avant elle, l'opération en cours doit aller à son terme. À savoir:

sanctionner les agents indécents. Surtout que de nombreux jeunes formés sont en attente de postes budgétaires. Pour redonner ses lettres de noblesse à l'administration gabonaise, il est capital d'y réinstaurer

l'éthique et la déontologie. Ce qui passe, indubitablement, par une meilleure visibilité des effectifs et un contrôle de la masse salariale. C'est tout le sens à donner à ce recensement.